

APPEL NATIONAL

Face aux décisions actuellement engagées par le gouvernement qui prépare inévitablement le démantèlement de tout le secteur culturel, nous, producteurs indépendants de films documentaires, sommes solidaires des techniciens, des réalisateurs, des musiciens et des artistes du spectacle vivant. Pour contrer l'éradication qui menace gravement nos professions,

nous exigeons :

- **l'abrogation de l'agrément du protocole d'accord du 26 juin 2003** et l'ouverture de véritables négociations pour l'indemnisation chômage **des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel**, dans la continuité des accords FESAC. La philosophie actuelle de cet accord scélérat non content de jeter à la rue la plupart de nos collaborateurs, cautionne et institue les pratiques frauduleuses.

- **que les parlementaires statuent sur les définitions** jusqu'à présent très confuses "**d'oeuvre audiovisuelle**" et de "**producteur indépendant**". En effet, alors que les soutiens financiers de l'Etat sont censés être réservés aux seules oeuvres audiovisuelles produites par des producteurs indépendants comment se fait-il ? que Adventure-Line-Productions, filiale de la société Expand, filiale de Canal+, elle même filiale de Vivendi-Universal puisse bénéficier de subventions pour la production de "Popstars", produit audiovisuel vendu sous licence par Sreentime, société de production australienne (cette société australienne parle ainsi de Popstars aux éventuels acheteurs : "*One of the strengths of the multi-media format is its ability to be adapted and tailored to specific market needs*").

- **des garanties de la part du CNC** concernant une plus juste répartition des fonds du **COSIP** afin d'éviter la concentration de la production sur quelques grands groupes : Lagardère, Expand, AB production, Pathé... qui arrivent à produire en moyenne 120 heures par an de documentaires avec les chaînes publiques et pour la moitié avec les chaînes thématiques alors que péniblement la moyenne de production des structures indépendantes en région n'est que de 3 heures annuelles. Nous réclamons que le CNC **gèle sa réforme** du COSIP et organise de toute urgence, des négociations démocratiques avec les syndicats de producteurs, les associations professionnelles, les producteurs non syndiqués.

- **que le CSA fasse respecter le cahier des charges des chaînes du service public**, qui précise notamment que celles-ci doivent remplir une mission culturelle et éducative, soutenir une politique d'aménagement du territoire, assurer un pluralisme de programmes : «Elles conservent à ce titre le souci d'éviter toute vulgarité. L'attention qu'elles portent à leur audience exprime plus une exigence vis à vis du public qu'une volonté de performance commerciale» (article 1 du décret N° 94-813 du 16 septembre 1994 pour France 2 et France 3).

- **que le gouvernement restaure les enveloppes budgétaires** concernant les fonds dédiés à l'audiovisuel **dans les différents ministères**.

Premiers signataires :

Agence Ka (Marseille-13), Airelles Vidéo (Aix-13), Antea (Toulouse-31), Antoine Martin Production (Rouen-76), Artfilms (Paris-75), Candela Productions (Rennes-35), Cinédoc (Annecy-74), Culture et Communication (Pibrac-31), M-N Hennegrave (Reims-5), Imagine 35 (Rennes-35), JFR Production (Lyon-69), Kalanna (Brest-29), les Films du Balibari (Nantes-44), les Films du Cyclope (Lille-59), les Films du Sud (Toulouse-31), Lapilli Films (Toulouse-31), Leitmotiv Production (Limoges-87), Manaba (Marseille-13), Mille et une film (Rennes-35), Mille et une prod (Montpellier-34), Néfertiti Ouest (Lorient-56), Pois Chiche Films (Lorient-56), les Productions du Lagon (La Ciotat-13), Pyramide Production (Limoges-87), Spirale Production (Ploumoguer-29), Stella productions (Bastia-2B), Regard Nomade (Mazère-09), Vivement lundi (Rennes-35), Voir média productions (Montélimar-26), Zangra (Bordeaux-33),...

signatures à envoyer à :

appelprod@ouvaton.org

contacts :

Chantal Teyssier (Regard Nomade, Mazère - 09) : **rnct@wanadoo.fr**
Paul Chiesa (Lapilli Films, Toulouse - 31) : **paul.lapilli@club-internet.fr**